

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24040

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Breton, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Nury, M. Minot, M. Pauget, M. Perrut, Mme Poletti, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Sermier, M. Straumann, Mme Valentin, M. Vatin et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 21

Après la seconde occurrence du mot :

« sociale »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition prévoyant d'autoriser la CNBF à lisser la convergence vers les taux uniformes par le biais de taux d'appel inférieurs à l'unité financés par les réserves de ces régimes.